



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901
Siège social : 12, avenue des Fusillés de Sainte Radegonde
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901

Siège social : 12, avenue des Fusillés de Sainte Radegonde
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément aux statuts de votre association, les "*coopératives scolaires*" et les "*foyers coopératifs affiliés*" sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*".

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 200 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 218 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 160 sur 219 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 208,43 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 12 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 177,84 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 9 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

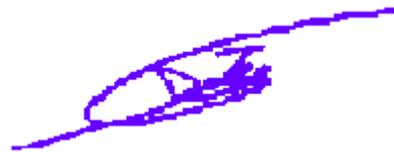
Fait à Boulogne, le 10 décembre 2009

AUDIT FRANCE

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian DETRE

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AVEYRON (12)

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	118 213,24	119 419,97
Terrains					Report à nouveau	280 629,65	219 814,12
Constructions	80 035,73	29 808,29	50 227,44	52 507,80	Résultat de l'association	12 248,22	9 816,88
Installations et matériels d'activités					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Autres immobilisations corporelles	15 598,96	15 251,97	346,99	2 028,39	Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					TOTAL FONDS PROPRES	411 091,11	349 050,97
Prêts OCCE					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Titres immobilisés					Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges		
Dépôts et cautionnements	228,67		228,67	228,67	Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	95 863,36	45 060,26	50 803,10	54 764,86	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		1 996,55
Coopératives et usagers divers					Avances & acomptes reçus	78,02	34,60
Comptes courants OCCE				7 292,42	Fournisseurs	3 348,80	3 357,49
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 208,43		1 208,43	56,87	Dettes fiscales et sociales	2 111,56	2 444,68
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE	602,53	
Disponibilités	362 245,36		362 245,36	294 449,80	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	177,84	12,24
Charges constatées d'avance	3 152,97		3 152,97	332,58	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	366 606,76		366 606,76	302 131,67	TOTAL DETTES	6 318,75	7 845,56
TOTAL GENERAL	462 470,12	45 060,26	417 409,86	356 896,53	TOTAL GENERAL	417 409,86	356 896,53



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AVEYRON (12)

COMPTE DE RESULTAT	2008/2009	2007/2008
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	92 567,79	69 716,59
Ventes de produits pour cessions	111 505,82	86 706,55
Prestations de service et animations	133 006,59	127 191,83
Subventions d'exploitation	395 178,54	301 531,23
Produits divers de gestion courante	51 975,38	46 008,15
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	784 234,12	631 154,35
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	71 109,39	53 299,62
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	616 403,61	490 300,32
Impôts et taxes	1 304,51	1 193,09
Salaires bruts	9 701,84	8 387,87
Charges sociales	3 132,96	2 378,61
Autres charges	35 042,16	34 561,14
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	26 720,08	20 093,16
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	763 414,55	610 213,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	20 819,57	20 940,54
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits autres valeurs mobilières	1 812,33	2 041,42
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	5 241,27	5 989,54
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7 053,60	8 030,96
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	7 053,60	8 030,96
RESULTAT COURANT (I + II)	27 873,17	28 971,50
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	29 491,06	27 711,21
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 491,06	27 711,21
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	44 351,13	46 570,45
Sur opération en capital	764,88	
Dotations aux amortissements et provisions		295,38
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 116,01	46 865,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-15 624,95	-19 154,62
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	12 248,22	9 816,88
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	820 778,78	666 896,52
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	808 530,56	657 079,64

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AVEYRON (12)

Du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 août 2009. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	précédent
Total du bilan :	417 409,86 €	356 896,53 €
Résultat de l'exercice :	12 248,22 €	9 816,88 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	218	219
dont coopératives et foyers agrégés :	200	160
dont coopératives et foyers non agrégés :	18	59
Nombre de coopérateurs :	9 481	9 673

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la première fois en 2008/2009, les heures de bénévolat des mandataires liées à la gestion administrative de la coopérative scolaire ont été recensées à partir des comptes rendus d'activité statutaire renseignés.

Ainsi, les heures de bénévolat déclarées par les mandataires en 2008/2009 s'élèvent à 1 124 heure(s) soit un équivalent temps plein de 1 personne(s).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens.
- Les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs.
- Les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- Les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- Les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives n'ont pas été annulées. Ces opérations concernent principalement :

- Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- Les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- Les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires n'ont pas été éliminées, car jugées non significatives.

A titre d'information, les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives : elles s'élèvent en 2008/2009 à 14 748 € soit environ 1,82% du total des charges de l'exercice.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'AVEYRON (12)

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	12 248,22	{	-6 692,79 pour le siège départemental
		{	18 941,01 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	1 208,43	{	0,00 pour le siège départemental
		{	1 208,43 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			12 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	177,84	{	0,00 pour le siège départemental
		{	177,84 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			9 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	362 245,36	{	63 705,29 pour le siège départemental
		{	298 540,07 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			1 492,70 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	35 042,16	{	3 196,88 pour le siège correspondant à la dotation aux amortissements
		{	23 523,20 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements effectués par les coopératives
soit en moyenne environ			117,62 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	820 778,78	{	39 951,27 pour le siège départemental
		{	780 827,51 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 904,14 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	808 530,56	{	46 644,06 pour le siège départemental
		{	761 886,50 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 809,43 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			94,71 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par un Ministère	0,5	
Personnel détaché par la Fédération		
Contrats aidés		
Régime général	0,5	0,5
Total	1,0	0,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	186	157
CRF contrôlés sur pièces par le siège départemental	194	12
Coopératives participant à la mutualisation de la trésorerie	176	143
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	11
Participants aux séances de formation (estimation)	59	86

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'AVEYRON (12)

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	118 213,24	119 419,97
Terrains					Résultat de l'exercice (siège de l'association)	-6 692,79	-1 206,73
Constructions	80 035,73	29 808,29	50 227,44	52 507,80	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	15 598,96	15 251,97	346,99	2 028,39	TOTAL FONDS PROPRES	111 520,45	118 213,24
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Titres immobilisés					Provisions pour charges		
Autres prêts					Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements	228,67		228,67	228,67			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	95 863,36	45 060,26	50 803,10	54 764,86	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		1 996,55
Coopératives et usagers divers					Avances & acomptes reçus	78,02	34,60
Comptes courants OCCE				7 292,42	Fournisseurs	3 348,80	3 357,49
Autres créances				33,52	Dettes fiscales et sociales	2 111,56	2 444,68
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE	602,53	
Disponibilités	63 705,29		63 705,29	63 623,18	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	3 152,97		3 152,97	332,58	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 858,26		66 858,26	71 281,70	TOTAL DETTES	6 140,91	7 833,32
TOTAL GENERAL	162 721,62	45 060,26	117 661,36	126 046,56	TOTAL GENERAL	117 661,36	126 046,56

**COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'AVEYRON (12)**

COMPTE DE RESULTAT	2008/2009	2007/2008
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	15 643,65	15 960,45
Ventes de produits pour cessions	4 680,65	3 341,55
Prestations de service et animations	1 990,00	2 144,84
Subventions d'exploitation	15 519,69	12 165,66
Produits divers de gestion courante	216,39	229,50
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	38 050,38	33 842,00
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	2 621,17	1 635,30
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	24 152,48	20 307,78
Impôts et taxes	1 304,51	1 193,09
Salaires bruts	9 701,84	8 387,87
Charges sociales	3 132,96	2 378,61
Autres charges	3,00	96,99
Dotations aux amortissements	3 196,88	3 425,52
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	44 112,84	37 425,16
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-6 062,46	-3 583,16
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits autres valeurs mobilières	1 812,33	2 041,42
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	88,56	165,87
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 900,89	2 207,29
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 900,89	2 207,29
RESULTAT COURANT (I + II)	-4 161,57	-1 375,87
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion		464,52
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		464,52
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	1 766,34	
Sur opération en capital	764,88	
Dotations aux amortissements et provisions		295,38
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 531,22	295,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-2 531,22	169,14
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-6 692,79	-1 206,73

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2009, dont le total est de 117 661,36 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 6 692,79 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements	80 035,73			80 035,73
Matériel d'activités	4 702,40			4 702,40
Agencements & aménagements divers	579,31			579,31
Matériel de transport				
Matériel informatique	10 301,94		1 033,08	9 268,86
Mobilier de bureau	1 048,39			1 048,39
Immobilisations en cours				
Total	96 667,77		1 033,08	95 634,69

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'investissement au cours de cet exercice.

Du matériel a été mis au rebut pour une valeur de 1 033,08 €.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	27 527,93	2 280,36		29 808,29
Matériel d'activités	33% à 20%	4 702,40			4 702,40
Agencements & amén. divers	10%	579,31			579,31
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	8 273,55	916,52	268,20	8 921,87
Mobilier de bureau	20%				
Total		41 083,19	3 196,88	268,20	44 011,87

2. Immobilisations financières

Fonds de roulement copropriété : 228,67 €

3. Stocks

Le stock de fournitures consommables n'a pas été valorisé au bilan de clôture car jugé non significatif.

4. Avances et acomptes versés

Néant.

5. Coopératives et usagers divers

Néant.

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

7. Autres créances

Néant.

8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant.

9. Disponibilités

Banque postale siège	3 518,29
Livret A	59 180,19
Intérêts acquis janvier à août 2009	992,89
Caisse	<u>13,92</u>
	63 705,29

10. Charges constatées d'avances

Don à la Fédération pour 2009/2010	2 800,00
Assurances payées d'avance (4/12)	<u>352,97</u>
	3 152,97

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propre

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL				

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles _____

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés				

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts (a)				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

(a) : Emprunts affectés au financement de

5. Avances et acomptes reçus

Comptes coops clôturés 78,02

6. Fournisseurs

Fournisseurs 0.00

Fournisseurs, factures non parvenues 3 348,80

3 348,80

7. Dettes fiscales et sociales

Urssaf 588,77

Assedic 374,19

Retraite complémentaire 194,94

Autres 11,06

1 168,96

8. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale 602,53

9. Autres dettes

Néant.

10. Produits constatés d'avances

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	9 481	9 673
Cotisation nationale par coopérateur	0,81 €	0,76 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,84 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	15 643,65	15 960,45
Cotisations versées à la Fédération	7 679,61	7 351,48
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	7 679,61	7 351,48

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil général		
Subventions communes		
Autres subventions	15 519,69	12 165,66
Total	15 519,69	12 165,66

3. Produits exceptionnels

Néant.

4. Charges exceptionnelles

Pénalités 25,00

Charges sur exercices antérieurs 1 741,34

1 766,34

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail et locations longue durée.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 20 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 38 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à 9 900 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

La banque postale :

Une mutualisation des comptes postaux des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Postale (convention du 6 juin 2006). Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	204	197
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	290 201,49 €	285 200,85 €
Montant des plus-values réalisées	6 295,83 €	8 652,06 €
Montant des frais de gestion	-	-
Pourcentage perçu par le siège	0 %	0 %